

Formulaire de réponse à une question règlementaire

Origine de la demande

Nom-Prénom :	Fonction :
Structure FFCK :	Autre structure :
Mail :	Tel :

Intitulé de la question

Quel gilet de sécurité dois-je proposer en club ?
 Quelle est la bonne norme ? puis encore utiliser des gilets à l'ancienne norme ?

Réponse de la FFCK

Ce qu'il faut retenir :

Les clubs et les prestataires doivent avoir du gilet « CE » A322-51 du code du sport.
 Le gilet porté doit être adapté à la taille du pratiquant voir annexe III-13 du code du sport.
 Il doit être vérifié annuellement (flottabilité et contrôle visuel), cette vérification est inscrite sur un registre.

Le changement de norme :

Le club ou un prestataire

- doit utiliser des gilets « CE » conformes au tableau de l'annexe III du code du sport
- Peut utiliser du EN 393 ou de l'ISO 12402-5, pourvu qu'il y ait un contrôle annuel

Le vendeur peut continuer à proposer du EN393 (modèle ancien même fabriqué récemment) ou de l'ISO12402-5 (modèle récent)

Le fabricant peut

- Continuer à fabriquer un modèle normé EN 393
- Doit choisir la ISO 12402-5 s'il veut normer un nouveau modèle

Le laboratoire doit utiliser la nouvelle norme pour normer de nouveaux produits

La différence de flottabilité entre la norme et le code du sport.

La norme CE 393 ou 12402-5 a un tableau de flottabilité inférieur à l'annexe III.

Poids du pagayeur (en kg)	Norme NF/EN/ISO 12402-5	Norme NF/EN/ISO 12402-4	Code du sport	Code du sport Gonflable (≥ classe 3)
< 20		30 N	30 N	60 N
20 à 30		40 N	30 N	60 N
30 à 40	35 N	50 N	40 N	80 N
40 à 50	40 N	60 N	55 N	110 N
50 à 60	40 N	70 N	55 N	110 N
60 à 70	45 N	80 N	70 N	140 N
> 70	50 N	100 N	70 N	140 N

Donc les fabricants produisent des gilets selon la norme en renforçant la flottabilité (ils rajoutent entre 15 et 90N de flottabilité) pour le marché français.

Il faut donc vérifier que le produit que vous achetez est conforme au code du sport français.

DONC

Il faut vérifier ET le marquage « CE » ET le tableau de flottabilité qui est imprimé sur le gilet.

La vérification

- Vérification visuelle du bon état général : couture, déchirure, etc ;
- Vérification de la flottabilité :

	moins de 30	entre 30 et 40	entre 40 et 60	entre 60 et 70	plus de 70
Poids de l'utilisateur en kg					
Flottabilité effective requise pour le canoë-kayak	30 N	40 N	55 N	70 N	70 N
Poids du lest nécessaire pour le test de flottabilité	3,06 kg	4,08 kg	5,61 kg	7,14 kg	7,14 kg

Date : 21/9/2012

Visa : PAP